

**CONSEIL DES GOUVERNEURS**  
**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire qui a eu lieu**  
**le mercredi 7 juin 2023, à 16 h, sur Zoom**

<b>Présences</b>	<b>Absences</b>
<b><u>Membres ayant droit de vote</u></b> Bangs, Jeff, <b>président</b> Barry, Aaron Cameron, Vernon Embleton, Sheila, rectrice et vice-chancelière par intérim Gallagher, Jim Guay, André Harquail, David Kurkimaki, Laura Manitowabi, Tammy McCue, Meghan (AECS) Recollet, Angela Sbaa, Nawfal	<b><u>Membres ayant droit de vote</u></b>
<b><u>Membres sans droit de vote</u></b> Colin, Fabrice, APUL Durand, Louis, APUL Fenske, Tom, SEUL Johnson, Mark, secrétaire intérimaire de l'Université Morin, Avery (AGE) Scott, Daniel, Sénat Teller, Meredith, APAPUL	<b><u>Membres sans droit de vote</u></b> Bassett, Shannon, Sénat Motamedi, Monica, SCFP
<b><u>Observateurs (personnes-ressources)</u></b> Brouwer, Brenda, vice-rectrice principale intérimaire aux études Hodgson, Ann, secrétaire associée de l'Université par intérim Jubb, Dawne, conseillère générale intérimaire Piché, Michel, vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration Rocca, Gina, adjointe de direction par intérim	

**SÉANCE FERMÉE**

Le président du Conseil des gouverneurs (« le Conseil »), M. Jeff Bangs, déclare la séance ouverte à 16 h 2 et confirme qu'il y a quorum. Il reconnaît le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek.

**POUR DÉCISION**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. David Harquail, appuyé par Mme Meghan McCue, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée.

Adopté à l'unanimité

**2. Déclaration de conflits d'intérêts**

Le président invite les membres à indiquer des conflits d'intérêts concernant l'ordre du jour et rappelle que, en tout temps durant la réunion, ils peuvent respectueusement envisager et signaler un conflit potentiel qui peut surgir pendant les débats.

Le secrétaire intérimaire de l'Université fait remarquer que M. Harquail avait déclaré un conflit potentiel d'intérêts qui peut survenir à l'occasion si les discussions en venaient à porter sur le traitement réservé aux fonds de dotation et (ou) les contributions différées.

### **3. Questions du président**

Aucune.

### **4. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Bangs déclare que la séance est levée à 16 h 44.

## **SÉANCE PUBLIQUE**

Le président déclare la séance publique de l'assemblée ordinaire ouverte à 16 h 46 et confirme qu'il y a quorum. Il reconnaît alors le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek.

## **POUR DÉCISION**

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Angela Recollet, appuyé par M. Aaron Barry, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée.

Adopté à l'unanimité

### **2. Déclaration de conflits d'intérêts**

Le président invite les membres à indiquer des conflits d'intérêts concernant l'ordre du jour et rappelle que, en tout temps durant la réunion, ils peuvent respectueusement envisager et signaler un conflit potentiel qui peut surgir pendant les débats.

Le secrétaire intérimaire de l'Université fait remarquer que M. Harquail avait déclaré un conflit potentiel d'intérêts qui peut survenir à l'occasion si les discussions en venaient à porter sur le traitement réservé aux fonds de dotation et (ou) les contributions différées.

### **3. Question touchant le Comité exécutif**

#### **3.1 Avis de modifications proposées aux règlements généraux du Conseil et à la restructuration des comités du Conseil**

Le président invite le secrétaire intérimaire de l'Université, M. Mark Johnson, à fournir des informations à ce sujet. M. Johnson précise le contexte de la restructuration des comités permanents du Conseil et souligne que les documents distribués fournissent davantage de détails. Il indique les changements proposés aux règlements administratifs et ajoute que le vote à ce sujet aura lieu à l'assemblée du 21 juin du Conseil et que les modifications entreront immédiatement

en vigueur. Les étapes subséquentes seront la révision des mandats. Il fournit un échéancier de la mise en place de la nouvelle structure des comités.

Une discussion exhaustive s'ensuit sur la représentation du Sénat aux nouveaux comités permanents et sur la demande conjointe des partenaires syndicaux et du Conseil présentée à la province pour modifier la loi afin que trois membres soient des représentants syndicaux. On ne sait pas encore si les trois fauteuils feront partie des seize ou s'ils constitueront trois fauteuils supplémentaires. La province ne s'est pas encore prononcée à ce sujet.

#### **4. Question touchant le Comité des mises en candidature**

##### **4.1 Élection et nomination à la présidence du Conseil des gouverneurs**

Le président invite la vice-présidente du Comité des mises en candidature, Mme Laura Kurkimaki, à présenter cet article. Elle explique qu'il faut élire un nouveau président du Conseil qui entrera en fonction lors du départ du président actuel, M. Jeff Bangs. Le président du Conseil est membre d'office avec droit de vote à tous les comités permanents du Conseil.

Il est proposé par M. Jim Gallagher, appuyé par M. Aaron Barry,

**IL EST RÉSOLU**

QUE, comme recommandé par le Comité des mises en candidature et présenté à l'assemblée du 7 juin 2023, le Conseil des gouverneurs élise M. Vernon Cameron à la présidence du Conseil des gouverneurs pour une période de deux (2) ans allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2023.

Adopté à l'unanimité

#### **5. Questions du président**

Le président indique qu'il n'y a aucune autre question à examiner.

#### **6. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, le président du Conseil, M. Bangs, lève la séance à 17 h 13.

---

Jeff Bangs, président

---

Mark Johnson, secrétaire intérimaire de l'Université